

CWS/12/24

Original : anglais

date : 15 août 2024

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Douzième session**

**Genève, 16 – 19 septembre 2024**

Rapport 2023 sur les rapports techniques annuels

*Document établi par le Secrétariat*

## Résumé

1. Le présent document contient des informations sur les rapports techniques annuels soumis en 2024 par les offices de propriété intellectuelle. La période d’essai du format simplifié s’étant conclue par une augmentation du nombre de rapports techniques annuels reçus, le Bureau international propose d’en poursuivre la collecte.

## Rappel

1. Le Bureau international recueille les rapports techniques annuels depuis 1978 et les publie sur le site Web de l’OMPI depuis 1998. Les offices de propriété intellectuelle continuent d’être invités à soumettre leurs rapports techniques annuels au titre de la tâche n° 24 dont la description est la suivante :

*“Recueillir et publier les rapports techniques annuels (ATR/PI, ATR/TM, ATR/ID) sur les activités des membres du CWS dans le domaine de l’information en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels.”*

1. À sa neuvième session, tenue en 2021, après avoir observé la baisse de la participation des offices et l’utilité moindre des rapports, le CWS a examiné deux solutions proposées par le Bureau international pour améliorer la collecte des rapports techniques annuels : 1) mettre fin à la collecte des rapports; et 2) simplifier la collecte des rapports en recueillant des liens vers les informations concernées sur les sites Web des offices de propriété intellectuelle. Ces solutions ont été définies par le Bureau international en tenant compte du fait que ce type d’information est désormais largement disponible auprès d’autres sources et que, par conséquent, les objectifs initiaux de ces rapports techniques annuels ont pu être atteints par des moyens différents. En particulier, les données techniques pertinentes figurent dans les rapports annuels et sur les sites Web des offices de propriété intellectuelle, le nombre de rapports fournis est en baisse et les consultations des pages dédiées aux rapports sont peu nombreuses (voir le document CWS/9/18).
2. À la même session, le CWS est convenu de mettre à l’essai pour une période de 3 ans un format simplifié grâce auquel les offices de propriété intellectuelle peuvent fournir des liens vers leur rapport annuel ou leur site Web au lieu de soumettre un texte détaillé sur leurs activités et leurs systèmes (voir le paragraphe 104 du document CWS/9/25). Le CWS est également convenu que, passé ce délai, il réexaminerait la question de savoir s’il y a lieu de poursuivre la collecte de rapports techniques annuels à sa douzième session (voir le paragraphe 105 du document CWS/9/25).

## Rapports d’activité 2023

1. En avril 2024, le Secrétariat a diffusé les circulaires C.CWS.182, 183 et 184, dans lesquelles il priait les offices de propriété intellectuelle de présenter des rapports techniques annuels sur les activités qu’ils avaient menées en 2023 pour chacun des principaux droits de propriété industrielle. Vingt‑quatre offices ont soumis 65 rapports, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l’année dernière où 24 offices avaient fourni 53 rapports couvrant les activités qu’ils avaient menées en 2022. Les rapports de 2023 sont publiés sur le wiki dédié aux rapports, à l’adresse suivante : [https://www3.wipo.int/confluence/display/ATR/Browse+by+Year](https://www3.wipo.int/confluence/display/ATR/Browse%2Bby%2BYear).

## Proposition de poursuite de la collecte

1. Ces trois dernières années, des rapports techniques annuels ont été reçus de 17 offices de propriété intellectuelle en 2022, de 24 offices en 2023 et de 24 offices en 2024. Le Bureau international note que le nombre de rapports techniques annuels soumis a augmenté au cours de la période d’essai et que le modèle simplifié semble utile pour rationaliser l’élaboration des rapports par les offices. Le tableau ci‑dessous donne de plus amples informations concernant les chiffres propres à chaque type de droit de propriété intellectuelle :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Type de rapport technique annuel** | **Activités 2021** | **Activités 2022** | **Activités 2023** |
| Information en matière de dessins et modèles industriels | 15 | 18 | 19 |
| Information en matière de brevets | 17 | 17 | 22 |
| Informations en matière de marques | 15 | 18 | 23 |
| **Nombre total de rapports techniques annuels** | **47** | **53** | **65** |

1. En ce qui concerne le nombre de consultations des pages dédiées aux rapports techniques annuels ces trois dernières années, ce nombre augmente depuis peu pour les rapports les plus récents. Bien que cela représente un faible nombre de consultations par rapport à d’autres sources d’information relatives aux normes de l’OMPI, la consolidation de ces informations est toujours considérée comme utile. Le tableau ci‑dessous donne de plus amples informations concernant le nombre de visiteurs uniques et de pages consultées :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Période**  | **Août 2021 – juillet 2022**  | **Août 2022 – juillet 2023**  | **Août 2023 – juillet 2024** |
| Nombre de consultations des pages des rapports techniques annuels  | Visiteurs uniques : 701 (consultations de pages : 2817) | 862 (3758) | 768 (3126) |
| Page d’accueil des rapports techniques annuels  | 351 (935) | 515 (1365) | 300 (899) |
| Page des rapports techniques annuels de 2020 | 113 (267)\* | 83 (141) | 27 (37) |
| Page des rapports techniques annuels de 2021 | N.d. | 95 (213)\* | 28 (52) |
| Page des rapports techniques annuels de 2022 | N.d. | N.d. | **230 (497)\*** |

(\* : les rapports techniques annuels les plus récents au cours de la période considérée)

1. Compte tenu de l’augmentation du nombre de rapports techniques annuels fournis par les offices et du nombre de consultations des pages dédiées à ces rapports au cours des trois dernières années, le Bureau international propose de poursuivre la collecte en utilisant le modèle simplifié.
2. En outre, il est possible d’utiliser les rapports techniques annuels pour recueillir des informations sur les activités des offices relatives aux normes de l’OMPI ou à d’autres questions connexes, y compris les données de propriété intellectuelle, les services d’information et la diffusion de données. Si la collecte des rapports techniques annuels devait être interrompue, le CWS perdrait un moyen de recueillir des données auprès des offices. Afin de recueillir des informations sur les activités des offices relatives aux normes de l’OMPI, le Bureau international propose d’ajouter une nouvelle rubrique dans le modèle simplifié concernant les activités liées à l’utilisation ou à la mise en œuvre des normes de l’OMPI par les offices. L’objectif est de déterminer quelles normes de l’OMPI sont utilisées et comment elles le sont. La rubrique proposée est la suivante :

*“Activités liées à la mise en œuvre des normes de l’OMPI relatives à l’information en matière de brevets (marques ou dessins et modèles industriels)”.*

1. *Le CWS est invité*
	1. *à prendre note du contenu du présent document,*
	2. *à approuver la poursuite de la collecte de rapports techniques annuels, comme indiqué au paragraphe 8, et*
	3. *à examiner et approuver la nouvelle rubrique proposée, qui devrait être ajoutée dans le modèle simplifié, comme indiqué au paragraphe 9.*

[Fin du document]